

Le Héliot



Le 14 Juillet est l'occasion pour notre population de venir se recueillir devant le monument aux morts du village, symbole de notre attachement à la nation, en souvenir de nos aïeux, qui ont donné leur vie pour défendre la patrie... C'est à travers ce devoir de mémoire que nous défendons aussi notre idéal de liberté!

Edito du Maire: Après les fortes chaleurs et les violents orages que nous avons essuyés pendant toute la période estivale, revoilà les temps plus calmes du début de l'Automne, avec la fraîcheur retrouvée... Les travaux municipaux avancent, ceux du cimetière sont aujourd'hui terminés... Nous vous en parlons en page 4... En cette semaine de rentrée, lors de laquelle chacun va retourner à ses occupations professionnelles, nous avons une pensée affectueuse pour toutes les personnes du village dont les problèmes de santé sont source de souffrance, ainsi que toutes celles qui sont hospitalisées. Nous leur souhaitons un prompt rétablissement.

agenda:

*Une enquête publique a été diligentée par Noréade, la régie du Siden-Sian, pour le zonage de l'assainissement du village du **4 septembre au 4 Octobre 2018**, à la Mairie.*

*Les habitants sont invités à venir consulter le dossier et éventuellement rédiger leur doléance sur un registre prévu à cet effet. Ils pourront également venir exposer leurs remarques au Commissaire Enquêteur le **samedi 15 septembre de 9 heures à 12 heures**, et le **jeudi 4 Octobre de 15 heures à 19 heures**...*

état civil:

Le 16 Juin 2018, a été célébré à Ugny le Gay, le mariage de Messieurs SAVIARD et COUTTIERES, lors d'une bien sympathique cérémonie.

Nous souhaitons la bienvenue à Madame BLONDELLE et son fils, ainsi qu'à Madame et Monsieur LEGROS et leurs enfants, qui viennent de s'installer récemment dans notre village...

1. Les dossiers du Conseil Municipal.

Linky: les compteurs sont installés... Mais...



Les Linkys ont "débarqué" dans le village! On savait que ça nous pendait au nez, puisque chacun de nous avait été informé de l'opération de remplacement par une lettre de l'entreprise... La question avait été débattue lors du Conseil municipal du 28 Juin 2018... La majorité du Conseil n'avait pas cru bon de s'y opposer, mais avait convenu qu'il était nécessaire d'inviter les citoyens de notre village à une réunion d'information, en demandant à la société Enédis de venir s'expliquer sur les conditions de ce "chambardement"...

Au grand étonnement de nos interlocuteurs de la société "Enédis", la population a répondu présente à notre invitation... Qu'en est-il ressorti, et surtout quelles conclusions peut-on tirer de ce moment de démocratie ?...

D'abord que les représentants d'Enédis avaient bien « bétonné » leur plaidoyer pour la défense de leur compteur. Mais aussi qu'un certain nombre de nos concitoyens Ugniens avaient préparé leur contre-argumentation... La synthèse de cette confrontation n'est certes pas aisée, tant les avocats de la défense étaient sûrs de leur coup et n'ont rencontré que très peu d'opposition... Cependant, la partie n'était pas aisée pour les contradicteurs, car pour le pire, rien n'est certain...

Parlons d'abord du courant porteur en ligne, générateur d'ondes électromagnétiques... C'est grâce à ce procédé technique qu'Enédis va récupérer les données de notre nouveau compteur...

Première question, ce courant porteur en ligne (CPL) est-il dangereux pour la santé ?... Pas plus soi-disant que les ondes électromagnétiques de nos téléphones portables ou de nos micro-ondes...

Ces données vont ensuite être envoyées à Enedis qui pourra ainsi connaître très exactement notre consommation journalière: à quelle heure vous allumez votre cafetière électrique, donc à quelle heure vous vous levez; à quelle heure vous branchez votre radiateur

électrique dans votre salle de bain, donc à quelle heure vous vous lavez, etc... etc...

Donc, deuxième question : que va faire notre fournisseur de courant de toutes les données qu'il va recueillir sur nous? Ne sera-t-il pas tenté de les vendre à tous les prospecteurs commerciaux qui nous inondent de campagnes téléphoniques ? Non, bien sûr, assurent nos interlocuteurs, car la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et de Libertés) veille, et empêchera notre fournisseur d'électricité de divulguer les données sur notre consommation électrique!

Enfin dernière question, peut-on refuser que l'on installe ce nouveau compteur chez nous? C'est encore non, car c'est la loi, et ensuite, vous n'avez rien à dire car le compteur ne vous appartient pas!!!...

Ah! Bon...

Oui, bien sûr, nous entendons bien toutes ces bonnes paroles... Bien sûr le CPL actuel n'est pas plus cancérigène que notre ordinateur ou notre téléphone portable, mais ceux qui ont étudié le problème affirment que les Courants Porteurs en Ligne peuvent évoluer dans des fréquences beaucoup plus dangereuses pour notre santé. Quant à la protection de notre vie privée, on nous promet la main sur le cœur que les données recueillies resteront secrètement enfouies dans les mémoires des serveurs d'Enedis, et que les principes démocratiques de notre société seront toujours respectés. Mais qu'advient-il quand les dirigeants de notre pays invoqueront la raison d'état pour instaurer un droit de regard sur toutes ces informations personnelles : « Big Brother » n'est pas loin...

Enfin, dernier argument, la loi nous oblige à accepter la pose de ces compteurs... Où avez-vous vu Messieurs que la loi nous imposait les compteurs Linky ?

La loi du 27 août 2015 modifie le code de l'énergie, modification apportée par le décret n° 2016-1618 du 29 novembre 2016 qui s'exprime en ces termes :

« ... Les fournisseurs d'électricité proposent aux consommateurs une offre de transmission de leurs données de consommation exprimées en euros au moyen d'un dispositif déporté d'affichage en temps réel... » Où est-il question du compteur Linky, nous aurions pu installer n'importe quel système de transmission de nos données de consommation, le législateur aurait été satisfait...

Quels seront, dans le futur, les effets de ces nouveaux compteurs ?...

La suite aux prochains numéros !

Rédigé par Jean-Paul GOYHENECHÉ
les propos tenus dans cet article

1. Les dossiers du Conseil Municipal (suite).

Assainissement individuel: Enquête publique...

Le syndicat Siden-Sian et sa régie NOREADE, ont commandé, conformément à la loi, une enquête publique sur le zonage de l'assainissement des eaux usées, concernant le village d'Ugny le Gay, **entre 4 septembre et le 4 Octobre 2018 inclus...**

Les zones proposées sont de deux sortes : soit on construit un assainissement collectif, soit on garde un assainissement non collectif, c'est-à-dire individuel, c'est-à-dire comme actuellement pour toutes les habitations du village...

L'assainissement collectif consiste à créer un réseau de canalisations qui va récupérer les eaux usées de toutes les maisons, pour les amener à une station d'épuration où elles sont « assainies » et rejetées dans le milieu naturel...

L'assainissement individuel procède à la même opération, mais que chacun l'effectue individuellement sur sa propriété, à sa charge, grâce à des techniques plus modestes bien sûr, et contrôlé par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) mis en place par Noréade.

Quel est le projet de zonage soumis à l'enquête publique ? Il est très simple : en assainissement individuel (donc non collectif) : tout ! En assainissement collectif : rien !

Peut-on contester ce projet de zonage ?... Peut-on présenter des propositions alternatives en réclamant de l'assainissement collectif sur tout ou une partie du village ? Des scénarios de ce genre avaient été imaginés lors de l'élaboration du schéma d'assainissement de 1997... Nous invitons les habitants à venir donner leur avis lors de cette enquête publique, qui nous n'en doutons pas se révélera très fructueuse et riche des propositions de nos concitoyens !

Dépot d'ordures dans les chemins...

Notre village est parcouru de très jolis chemins ruraux qui fait le bonheur de tous les promeneurs à pied, à cheval, en voiture... Malheureusement de sales margoulines se permettent sans vergogne d'y jeter leurs ordures ! Outre le fait que ce délit constitue une agression gravissime contre la nature, nous rappelons que l'article L 541-46 du Code de l'environnement punit de deux ans de prison et 75 000 euros d'amende le fait de déposer des déchets dans la nature...

Alors de grâce, pour la préservation de notre planète, ne jetez pas vos déchets n'importe où !...

Téléphonie mobile: résultats de l'enquête et suite...

Dans le Hélot n°24, nous vous avons proposé une nouvelle enquête sur la téléphonie mobile pour connaître l'évolution du réseau local depuis 2014. Une soixantaine de réponses ont été collectées, ce qui correspond à peu près à 75 % des habitations du village, et nous vous en remercions.

Voici en quelques mots les conclusions que nous tirons de cette étude :

Le tableau de comparaison 2014/2018 (présenté en page 4) confirme une sensible amélioration de la couverture ressentie depuis quelques temps. Nous n'en connaissons pas l'origine, les opérateurs ne répondant pas à nos questions. Nous supposons une intervention de ceux-ci sur l'antenne de Guivry dont la mise en service par les opérateurs devait être effectuée..... en 2011 selon les objectifs du Conseil Départemental!!!!!!

Il n'en reste pas moins que les deux tiers des habitations ont une réception nulle ou aléatoire (les statistiques sont hors système Femto, lequel est installé dans 13 foyers pour la satisfaction des résidents).

La carte du village (qui vous est également présentée en page 4) issue des données recueillies est particulièrement explicite et montre une absence de couverture notamment dans les zones « creuses » du village.

En conclusion, cette enquête nous positionne comme des interlocuteurs bien documentés et nous permet de rentrer en contact dès maintenant avec :

Notre député Marc Delatte, puisque l'Etat a déclaré « avoir besoin de nourrir les demandes d'installation auprès des opérateurs via un dialogue avec les élus locaux disposant d'expériences de terrain » et ceci lors du second semestre 2018.

Le conseil départemental, et plus particulièrement nos conseillers cantonaux, Jean-Luc Lanouilh et Fabienne Marchionni, conseil qui s'est saisi cette année du dossier téléphone mobile et qui envisage un dialogue direct avec les élus locaux afin d'accélérer et faciliter l'identification du foncier qui accueillera les nouvelles installations de couverture.



3. La vie du village

Carte et tableau de la réception téléphonique à Ugny le Gay ...

Téléphonie mobile à UGNY le GAY Comparaison Qualité de réception 2014/2018

en nombre de foyers
(ne tenant pas compte des installations en femto)

Situation en	Niveau de Qualité	Quantité par niveau			
		2014 novembre	%	2018 juin	%
intérieur	Bon	0	0	20	33
	Aléatoire	18	37	18	30
	Nul	31	63	22	37
Total		49	100	60	100
Extérieur	Bon	4	8	23	38
	Aléatoire	20	41	22	37
	Nul	25	51	15	25
Total		49	100	60	100

Les tontes le dimanche ...

Un certain nombre de réclamations sont parvenues sur le bureau du Maire concernant les bruits intempestifs de tondeuses à gazon.

Pour information, nous vous rappelons que l'arrêté Préfectoral du 19 avril 2016 régleme, dans son article 20, les nuisances sonores occasionnées par les engins de jardinage à moteur :

« A cet effet les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage bruyants ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

_du lundi au samedi, de 9 heures à 12 heures, et de 14 heures à 19 heures,

_le dimanche et jours fériés, de 10 heures à 12 heures... »

A bon entendeur salut !

Travaux dans le cimetière ...



Les travaux du cimetière se sont déroulés ce printemps, et l'espace funéraire a été réhabilité...

Un columbarium, un ossuaire et un caveau d'attente ont été installés... Il reste à délimiter les places rendues vacantes et voter le règlement au prochain conseil municipal...



Cette carte fait apparaître deux zones sensiblement défavorisées au sein du village: la rue Serpente et le milieu de la route de Guivry, qui correspondent aux zones les plus basses en altitude...

3. La vie du village (suite)

Chute d'un arbre: la Mairie s'en préoccupe ...



Sur le chemin du Mont Peleu poussait un magnifique chêne. Malheureusement une tempête printanière a eu raison de ce beau spécimen de nos forêts dont le tronc gêne aujourd'hui la circulation... Qu'on se rassure, la libération de ce chemin communal est en bonne voie!

Mise au point sur le cimetière

Nous avons remarqué que certaine personne utilisait la poubelle du cimetière pour vider ses ordures et que l'on venait nettoyer ses légumes au point d'eau du dit cimetière...

Nous rappelons donc que poubelle et point d'eau sont exclusivement destinés à l'entretien des sépultures!

Les nouveaux diplômés ...

Bientôt la rentrée... Cela nous rappelle que quatre de nos jeunes étudiants et collégiens ont brillamment obtenu leur diplôme : le BTS pour Benjamin Coutte, le Bac pour Marius Boucher et le Brevet des Collèges pour Mélissa Pudepièce et Edonna Maadhadi. Nous leur adressons nos plus vives félicitations!

Guerre de 14/18 ... Recherche de documents...



Afin de retracer l'histoire du village lors de la période 1914/1918, nous cherchons tous documents pouvant nous aider à retracer les événements de l'histoire locale, photos, lettres, souvenirs... Si vous êtes en possession de ce genre d'informations, merci de prendre contact avec la Mairie aux heures de permanence.

4. Le Comité des Fêtes anime et s'anime...

Les feux de la Saint Jean ...



Comme chaque année, le Comité des fêtes proposait aux habitants de fêter le retour de l'été avec le traditionnel feu de la Saint-Jean. Après un délicieux barbecue apprécié par les participants, tout le monde s'est dirigé vers le Jeu d'Arc pour admirer les belles flammes du feu brûlant en hommage au solstice d'été...

Fête des Pères et Mères ...



Comme c'est la coutume, les membres du comité des fêtes ont voulu manifester leur affection aux mamans et papas du village en venant leur offrir à domicile les traditionnels bouquets et bouteilles en l'honneur de cette célébration bien sympathique...

4. Le Comité des Fêtes anime et s'anime... (suite)

La fête patronale ...

Cette année encore, le Comité des Fêtes a mis un point d'honneur à organiser la traditionnelle fête patronale, le premier dimanche de Juillet, malgré toutes les difficultés qu'a rencontrées Elisabeth Thévenin, la Présidente, pour trouver des forains qui acceptent de venir l'animer...

Malgré cela, et en dépit d'une très modeste participation des gens du village, c'est dans une très bonne ambiance que s'est déroulée cette fête, avec concert de flûtes, repas karaoké et le traditionnel tournoi de pétanque du Lundi, et pour finir la tombola...

La Fête du 14 Juillet ...

Cette année, le match de foot n'a pu se dérouler à cause des intempéries...

Néanmoins la soirée barbecue fut très réussie et a précédé une magnifique retraite aux flambeaux haute en couleur, avec force lampions et torches.

Le lendemain 14 Juillet, la population après s'être retrouvée au monument aux morts, s'est vue offrir un excellent repas, permettant d'éveiller les papilles, et pour nos aînés, l'occasion de se retrouver dans une atmosphère particulièrement agréable...

Le bénévole, une espèce en voie de disparition ...

Depuis près d'un quart de siècle, le Comité des fêtes et d'animation rurale d'Ugny le Gay œuvre sans relâche à la vie sociale et à l'animation du village... Il a connu des moments d'euphorie bien sûr, avec l'organisation des fêtes paysannes, au cours desquelles la commune tout entière se mobilisait. mais aujourd'hui, les bonnes volontés se font de plus en plus rares et surtout, elles vieillissent ! Monter des chapiteaux, des barnums, déplacer des tables, des frigos, cela commence à peser sur les épaules de nos septuagénaires... Aussi faut-il penser à préparer la relève, afin que se perpétue dans les années à venir ce bel esprit de convivialité qui



malheureusement tend à disparaître dans nos petites communes qui se transforment lentement en villages dortoirs...

Appel donc aux bonnes volontés qui sont prêtes à donner un peu de leur temps dans l'animation de notre village !

